

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

**Délibération n°2022.09.118.B**

**Avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement du Contrat  
Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022 de GrandAngoulême avec la  
Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Charente, pour la  
période 2021-2022**

**LE VINGT DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 16 septembre 2022

**Secrétaire de Séance:** Thierry HUREAU

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **9**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :**

Michaël LAVILLE à Philippe VERGNAUD, Isabelle MOUFFLET à Gérard DESAPHY, Gérard ROY à Gérard DEZIER,

**Excusé(s):**

Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Gérard ROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220922-2022\_09\_118B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

<b>BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022</b>	<b>DÉLIBÉRATION N° 2022.09.118.B</b>
ENFANCE - JEUNESSE	Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
<b>AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) 2019-2022 DE GRANDANGOULEME AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE LA CHARENTE, POUR LA PERIODE 2021-2022</b>	

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de GrandAngoulême, négocié pour la période 2019-2022, regroupe en un seul et même document les 3 Contrats Enfance Jeunesse intercommunaux des territoires issus de la fusion.

Pour rappel, le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilité des plus grands.

Le CEJ est signé par GrandAngoulême et par les communes ou syndicats des territoires issus de la fusion, qui portaient des actions éligibles au CEJ.

Ainsi, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de GrandAngoulême 2019-2022 et au regard de la compétence Enfance Jeunesse de l'agglomération, l'accompagnement technique et le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) porte sur :

Secteur GrandAngoulême	Gestionnaires	Action/ structure	Nombre Fiches Action
	GrandAngoulême	Coordination communautaire Coordination Proximité	1
Secteur sud-ouest	Mouthiers	Multi-Accueil ALSH périscolaire	2
	Sireuil	ALSH périscolaire	2
	Trois Palis	ALSH périscolaire	
	Roulet St E	Multi-Accueil	1
	GrandAngoulême	RAM de Roulet St Estèphe ALSH multi-sites (mercredis et extrascolaire)	1 2
Secteur sud-est	GA	RAM-LAEP de Dignac	2
		ALSH de Dirac (périscolaire et extrascolaire)	2

<b>Secteur nord</b>	SIVOM ASBAMAVIS	ALSH périscolaire et extrascolaire	6
	Brie	ALSH périscolaire et extrascolaire	3
	Jauldes	ALSH (mercredis et extrascolaire)	2
	Champniers	RAM et LAEP Tobopouce ALSH périscolaire et extrascolaire	8
	GrandAngoulême	Formation BAFA	1
<b>TOTAL</b>			<b>33</b>

Le Contrat Enfance Jeunesse est assorti d'une convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la PSEJ (Prestation de Service liée au CEJ). C'est elle qui détermine les conditions de mise en œuvre, décrit le programme des actions nouvelles et fixe les engagements réciproques entre les signataires, comme le CEJ, elle a une durée de 4 ans (2019-2022).

En 2021, pour répondre au mieux aux besoins de la population, le Multi-accueil de Mouthiers-sur-Boëme a augmenté sa capacité d'accueil, passant de 44 à 50 places, et le Relais d'Assistantes Maternelles de Champniers a augmenté son volume horaire de fonctionnement, passant de 13 heures à 16 heures par semaine. Ces modifications de fonctionnement et donc d'activité, ouvrant droit à un soutien financier de la CAF, sont à intégrer dans le CEJ en cours, par voie d'avenant 2021-2022 à la Convention d'Objectifs et de financement 2019-2022.

Dans cet avenant, le tableau financier du CEJ 2019-2022 se voit complété par un module 11 (Mairie de Champniers – avenant RAM) et un module 12 (Mairie de Mouthiers-sur-Boëme - avenant Crèche), faisant ainsi apparaître le montant des prestations complémentaires accordées par la CAF en faveur des communes de Champniers et Mouthiers-sur-Boëme, au titre de leurs actions nouvelles portées dès 2021 (cf tableaux financiers en annexes).

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°2021 – 1 à la convention Enfance Jeunesse 2019-2022 avec la Caisse d'Allocations familiales de la Charente pour la période 2021-2022.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

<b>Pour : 22</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

